

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

ÉCOLES MUNICIPALES DE THÉÂTRE ET MUSIQUE



ville de
Champigneulles



Sommaire

Introduction

Un projet d'établissement pour qui et pour quoi ?

1. Présentation des écoles municipales de musique et de théâtre.....	3
1.1 Valeurs et principes pédagogiques.....	3
1.2 Les locaux	5
1.2.1 L'école de musique	5
1.2.2 L'école de théâtre.....	5
1.2.3 Les espaces partagés	6
2. Les moyens mis à disposition de la structure	6
2.1 Moyens humains	6
2.1.1 Les professeurs de l'école de musique.....	7
2.1.2 Le professeur de l'école de théâtre.....	9
2.1.3 Qualifications et complémentarité.....	9
2.2 Moyens matériels.....	9
2.3 Moyens financiers.....	10
2.4 Communication.....	10
3. Les outils de pilotage	10
3.1 Le projet pédagogique de l'école de musique	10
3.1.1 Objectifs pédagogiques généraux.....	10
3.1.2 Organisation de l'enseignement	12
3.1.3 Perspectives et nouvelles pratiques.....	15
3.2 Le projet pédagogique de l'école de théâtre.....	17
3.2.1 Objectifs pédagogiques généraux	17
3.2.2 Organisation de l'enseignement.....	18
3.2.3 Projet artistique annuel	21
3.2.4 Évaluation et suivi.....	21
3.3 Bilan et indicateurs	22
3.3.1 Principes d'évaluation	22
3.3.2 Indicateurs de pertinence.....	22
3.3.3 Indicateurs d'efficacité	23

Conclusion



INTRODUCTION

Un projet d'établissement pour qui et pour quoi ?

Le présent projet d'établissement définit l'identité, la vocation et les orientations des écoles municipales de musique et de théâtre. Élaboré en concertation avec l'équipe pédagogique, l'administration et les élus, il s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville et répond à la volonté municipale de favoriser l'accès de tous à la pratique artistique. Ce document constitue la feuille de route et fixe les grandes orientations des établissements pour les années à venir.

Ce projet s'adresse en premier lieu aux élèves et à leurs familles, en exposant clairement la vision pédagogique, les valeurs qui animent les écoles et les objectifs poursuivis. Il garantit un parcours d'apprentissage structuré et cohérent, permettant à chacun, enfant, adolescent ou adulte, de s'épanouir dans la pratique musicale et théâtrale. Il concerne également l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative, en leur offrant un cadre de travail commun et des orientations partagées, favorisant la coopération entre disciplines et la qualité de l'enseignement dispensé. Les partenaires institutionnels ainsi que les acteurs culturels et éducatifs locaux y trouveront les éléments qui justifient l'action des écoles et leur rôle au service du territoire.



En tant qu'équipements culturels municipaux, les écoles ont aussi pour mission d'irriguer la vie culturelle locale. Ce projet d'établissement entend mobiliser l'ensemble des acteurs, élèves, enseignants, partenaires, autour d'une mission commune : offrir à chacun les moyens de pratiquer et de découvrir l'art, renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative et culturelle, et assurer la cohérence des actions menées, qu'elles soient pédagogiques et artistiques.

Ce document n'est pas seulement un cadre administratif, il est l'expression d'une volonté politique et collective de placer la création artistique au cœur de la vie locale, de favoriser l'épanouissement individuel par la pratique musicale et théâtrale et de contribuer au dynamisme et au rayonnement culturel de la commune.

Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.



Durée de projet : 5 ans maximum



1. Présentation des écoles municipales de musique et de théâtre

Les écoles municipales de musique et de théâtre sont des services publics culturels de la Ville placés sous la responsabilité de la Direction Jeunesse, Education, Sport, Culture et vie Associative (JESCA). Elles ont pour mission principale de proposer un enseignement artistique de qualité, accessible à tous, en offrant un cadre d'apprentissage exigeant et bienveillant qui favorise l'épanouissement personnel et la pratique collective.

Ecole de Musique

Créée en 1993
Cours individuels
et collectifs

Ecole de Théâtre

Créée en 2003
Expression personnelle
Pratique collective

Mission commune

Animation culturelle
Dynamisme de la ville
Concerts et spectacles

Créées en 1993 pour l'école de musique et 10 ans plus tard, en 2003, pour l'école de théâtre, elles occupent aujourd'hui une place centrale dans la vie culturelle locale. Elles dispensent des cours individuels et collectifs en musique et théâtre favorisant la créativité et l'expression personnelle.

Par leurs productions, concerts et spectacles, elles contribuent activement à l'animation culturelle et au dynamisme de la ville.

Le présent projet d'établissement s'inscrit pleinement dans la politique culturelle municipale, laquelle affirme l'accès de tous à la culture et le développement des pratiques artistiques en amateur comme des axes structurants de son action. Il décline, à l'échelle des écoles, les engagements portés par la collectivité :

- garantir une formation artistique accessible tout au long de la vie
- promouvoir la pratique collective comme vecteur de lien social et de développement personnel
- favoriser l'ouverture et le rayonnement sur l'ensemble du territoire
- renforcer la coopération avec les acteurs culturels, éducatifs et associatifs

1.1 Valeurs et principes pédagogiques

Les écoles municipales de musique et de théâtre reposent sur un ensemble de valeurs et de principes pédagogiques qui guident leurs actions et orientent leur projet d'établissement. Ces principes traduisent la vision éducative des écoles : proposer un enseignement artistique exigeant tout en favorisant l'inclusion, la créativité et l'épanouissement personnel.

Ils constituent le socle de la pédagogie pratiquée par les enseignants et définissent les modalités d'accueil, d'accompagnement et de formation des élèves.

Chaque valeur se décline en actions concrètes visant à assurer la qualité de l'enseignement, l'ouverture à tous et la promotion de la pratique artistique comme vecteur de développement personnel et social.



Accessibilité

L'école veille à ce que chacun puisse accéder à la pratique, quel que soit son âge, son niveau ou sa catégorie socio-professionnelle, avec des tarifs différenciés et des abattements familiaux. Des cours d'initiation sont organisés pour les tout-petits dès 4 ans (école de musique).



Ouverture

L'école encourage les échanges entre disciplines, cultures et générations pour enrichir l'expérience artistique des élèves. Les échanges intergénérationnels favorisent le partage et la transmission des savoirs artistiques.



Exigence et Qualité

L'enseignement dispensé repose sur des méthodes pédagogiques rigoureuses, adaptées à chaque niveau, et est assuré par des professionnels diplômés et expérimentés. Chaque élève bénéficie d'un suivi individualisé avec un projet pédagogique précis.



Épanouissement personnel

L'école met l'accent sur le développement de la créativité, de la confiance en soi et de l'expression individuelle.

Accessibilité

L'école veille à ce que chacun puisse accéder à la pratique artistique, quel que soit son âge, son niveau ou sa catégorie socio-professionnelle.

Des cours d'initiation sont organisés pour les tout-petits dès 4 ans (école de musique). Les dispositifs hors les murs, comme les interventions dans les écoles primaires ou la résidence autonomie, permettent également de toucher des publics éloignés de la structure.

Par ailleurs, elles proposent des tarifs différenciés pour les jeunes et les demandeurs d'emploi, des abattements sont prévus pour l'inscription de plusieurs membres de la même famille...

Exigence et qualité

L'enseignement dispensé repose sur des méthodes pédagogiques rigoureuses, adaptées à chaque niveau, et est assuré par des professionnels diplômés et expérimentés.

Par exemple, chaque élève bénéficie d'un suivi individualisé avec un projet pédagogique précis, que ce soit pour la pratique instrumentale, le chant ou le théâtre. Les cours collectifs et les répétitions d'ensembles ou de troupes de théâtre sont organisés selon des objectifs précis de progression technique et artistique, avec des évaluations et des auditions publiques pour valoriser les acquis.



Ouverture

L'école encourage les échanges entre disciplines, cultures et générations pour enrichir l'expérience artistique des élèves.

Les échanges intergénérationnels, comme les ateliers de batucada dans les écoles ou les interactions avec les seniors à la résidence autonomie, favorisent le partage et la transmission des savoirs artistiques.

Épanouissement personnel

L'école met l'accent sur le développement de la créativité, de la confiance en soi et de l'expression individuelle.

Les représentations publiques, les concerts et les spectacles permettent de renforcer la confiance en soi et l'autonomie.

1.2 Les locaux

1.2.1 L'école de musique

L'école de musique est située dans les locaux du Château de bas.

L'emblématique Château de bas de Champigneulle se trouve en centre-ville, à proximité immédiate d'un arrêt de bus et en lisière de son parc classé. Ce cadre privilégié favorise l'accessibilité pour les familles et les enfants de la commune et des communes voisines.

L'école dispose aujourd'hui d'un espace d'environ 160m² constitué des salles d'accueil, de salles de cours collectifs, de salles de cours individuels et d'une salle de réunion.

Les locaux actuels, incommodes et vieillissants, feront l'objet d'une rénovation complète à l'horizon 2029 dans le cadre du plan patrimoine de la Ville. Ce projet offrira un cadre moderne, fonctionnel et accueillant renforçant ainsi l'attractivité du site. L'école de musique fera alors partie intégrante de l'aile « vie culturelle et associative » du château rénové.



Rénovation prévue en 2029
dans le cadre du plan
patrimoine de la Ville

1.2.2 L'école de théâtre

L'école de théâtre répète actuellement dans une salle de 40m² située au premier étage de l'espace Jean Zay. Elle dispose également d'un espace de stockage pour les costumes et différents décors de spectacles.



Les locaux actuels sont temporaires et vieillissants. Aussi, à l'image de l'école de musique, l'école de théâtre déménagera également dans les locaux du Château de bas rénové, au sein du pôle « vie culturelle et associative ». La proximité directe entre les deux écoles facilitera les échanges et le développement de projets communs.



Déménagement prévu dans les locaux du Château de bas après sa rénovation débutant en 2029

1.2.3 Les espaces partagés

Salle Claude HARTMANN

Capacité : 300 places

Équipée d'une scène, de loges et d'une régie son et lumière

Salle polyvalente du Moulin des Générations

Capacité : 96 places

Petite régie son et lumière, scène amovible

Les auditions des classes de musique et de théâtre ainsi que les concerts se déroulent soit à la salle des fêtes, soit au Moulin des Générations.

La salle des fêtes Claude HARTMANN, d'une capacité de 300 places, dispose d'une scène, d'espaces de loges et d'une régie son et lumière.

La salle polyvalente au Moulin des Générations, d'une capacité de 96 places, dispose d'une petite régie son et lumière et d'une scène amovible.

2. Les moyens mis à disposition des structures

9

Professeurs

Equipe pédagogique qualifiée et expérimentée

160K€

Coût de revient 2024

Toutes dépenses confondues, déduction faite des recettes

200 m²

Surface écoles

Espaces dédiés à l'apprentissage et répétitions

Communication et visibilité

Les écoles disposent d'un encart spécifique sur le site internet de la Ville. La communication se fait également par des visuels (affiches, flyers), les réseaux sociaux, les panneaux électroniques et la presse locale pour informer des événements à venir.



Les écoles municipales de musique et de théâtre sont rattachées à la direction Jeunesse, Éducation, Sports, Culture et Associations (JESCA), au sein du service de la vie culturelle et de l'évènementiel, qui est en charge de l'organisation et de la gestion des activités culturelles et artistiques de la Ville.

2.1.1 Les professeurs de l'école de musique

L'établissement est placé sous la responsabilité d'un coordinateur, également professeur, qui gère l'organisation des cours, veille à l'accompagnement pédagogique des élèves et assure le bon fonctionnement de l'école au quotidien.

Il est le principal interlocuteur des familles et des élèves, en lien direct avec le service vie culturelle et évènementiel. Il dispose d'une décharge sur ses temps d'enseignement dédiée à ses missions de coordinateur.

Son rôle est également de promouvoir la cohésion de l'équipe pédagogique qui est composée de **8 professeurs**, recrutés sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Les professeurs sont responsables de l'enseignement des diverses disciplines musicales proposées par l'établissement à savoir :



Piano

Deux professeurs spécialisés couvrant les différents styles, du classique au contemporain



Batterie et Batucada

Techniques rythmiques et percussions traditionnelles brésiliennes



Guitares

Guitare électrique et classique, adaptées aux différents niveaux



Instruments à Vent

Saxophone, clarinette, flûte à bec et traversière



Chant

Chant lyrique et moderne, exploration de différents répertoires



Formation Musicale

Eveil musical et formation musicale complète

- Le piano : enseigné par deux professeurs spécialisés, ce cours couvre les différents styles et techniques de l'instrument, allant du classique au contemporain.



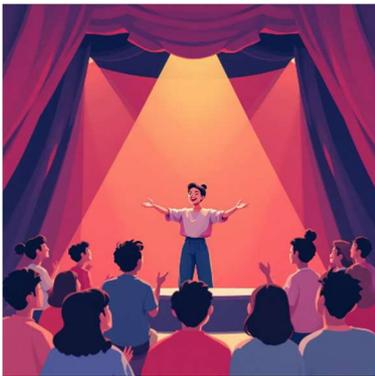
- La batterie et la batucada : le professeur de batterie enseigne les techniques rythmiques, l'initiation à différents styles musicaux. Ce même professeur, expérimenté dans les rythmes et percussions traditionnels de la culture brésilienne, enseigne également la batucada dans le cadre d'un atelier de l'école de musique et d'une initiation avec deux classes de CM1/CM2 dans le cadre du projet éducatif de territoire (pour ce faire il dispose de matériel spécifique adapté aux enfants).
- La guitare électrique : un professeur spécialisé enseigne la guitare électrique, proposant des cours variés qui s'adaptent aux niveaux des élèves et couvrent différents styles musicaux.
- La guitare classique : la guitare classique est enseignée par un professeur expert, avec des cours adaptés aux différents niveaux et abordant une large gamme de répertoires et de techniques.
- Le saxophone et la clarinette : les cours de saxophone et de clarinette sont dispensés par un professeur qualifié, allant de l'apprentissage de la technique instrumentale à l'exploration des répertoires classiques et contemporains.
- Le chant : les cours de chant sont donnés par un professeur de chant lyrique et moderne, permettant aux élèves d'explorer leur voix à travers différents répertoires, du classique au chant populaire.
- La flûte à bec et la flûte traversière : ces deux instruments sont enseignés par un professeur possédant une expertise dans les deux types de flûtes, en mettant l'accent sur les bases techniques et la pratique en ensembles.
- L'éveil musical : cette discipline est dispensée par le professeur de flûte formé à l'accompagnement des jeunes enfants, leur permettant de développer leur sensibilité musicale à travers des jeux, des chants et des rythmes adaptés à leur âge.
- La formation musicale : La formation musicale des élèves consiste à développer leurs compétences en lecture, écriture et compréhension de la musique. Elle comprend l'apprentissage du solfège (lecture des notes, rythmes, tonalités), l'écoute (reconnaissance des sons, intervalles, accords), ainsi que le travail de la voix et de la mémoire musicale. Cette formation est essentielle pour accompagner la pratique d'un instrument et permet à l'élève de devenir autonome dans la lecture et l'interprétation des œuvres musicales.

L'organisation de l'équipe pédagogique repose sur une structure collaborative où chaque enseignant est acteur du projet global de l'école. Le coordinateur veille à la bonne répartition des horaires de cours, à l'optimisation des locaux et à l'adaptation de l'enseignement aux besoins individuels des élèves.

L'équipe se réunit de façon régulière pour échanger sur les pratiques pédagogiques, les projets artistiques, et évaluer la progression des élèves.



2.1.2 Le professeur de l'école de théâtre



L'enseignement du théâtre est animé par un enseignant spécialisé dans la discipline, qui guide les élèves, adultes et enfants, à travers des cours centrés sur l'interprétation, la voix, le corps et la mise en scène.

L'objectif est de développer les compétences des élèves dans l'analyse de textes, l'expression émotionnelle, ainsi que la compréhension des relations humaines à travers le jeu théâtral.

Les cours incluent des exercices pratiques, des jeux théâtraux, ainsi que des projets collectifs où les élèves préparent des pièces de théâtre ou des saynètes. L'approche pédagogique met l'accent sur la collaboration, la créativité et l'écoute, tout en intégrant une préparation technique pour la scène.

2.1.3 Qualifications et complémentarité

Les équipes pédagogiques sont composées de professionnels diplômés ayant une expérience confirmée tant dans l'enseignement que dans la pratique musicale et théâtrale. La complémentarité des profils des enseignants assure une grande stabilité tout en permettant une certaine souplesse dans l'organisation et l'adaptation aux besoins des élèves.

Cette équipe de professionnels se distingue par son dynamisme, son expertise et son engagement dans la transmission des savoirs artistiques. Les professeurs veillent régulièrement à enrichir leur pratique et à s'adapter aux évolutions des méthodes d'enseignement.

2.2 Moyens matériels

Si une centaine de costumes et de nombreux accessoires ont pour la plupart été collectés au fil des ans, certains sont confectionnés comme la majorité des décors par le professeur avec la participation des Services Techniques lorsque nécessaire.

L'école de musique met à disposition de ses élèves un large parc instrumental et des espaces adaptés aux différents apprentissages. Elle dispose notamment de salles spécialement équipées pour l'éveil musical, permettant une approche ludique et sensorielle, d'espaces dédiés à la percussion offrant des conditions optimales de pratique collective, ainsi que de salles aménagées pour la musique assistée par ordinateur, favorisant la création et la production musicale numérique.





2.3 Moyens financiers

En sus des salaires des enseignants, les écoles de musique et de théâtre disposent d'une enveloppe budgétaire votée annuellement.

Elle se décompose comme suit :

- Des crédits budgétaires en section de fonctionnement pour les diverses fournitures, le petit matériel et son entretien
- Des crédits budgétaires en section d'investissement, lorsque cela s'avère nécessaire, pour l'acquisition d'instruments ou de gros matériels

Ces budgets permettent d'assurer le fonctionnement des cours, de remplacer progressivement le parc instrumental ou les costumes et décors de l'école de théâtre.

Le coût de revient des deux écoles en 2024, toutes dépenses confondues et déduction faites des recettes, était de 160 000 €.

2.4 Communication

Les écoles disposent d'un encart spécifique sur le site internet de la Ville qui permet à tous de disposer des renseignements nécessaires sur le lieu, les modalités d'inscriptions, les cours dispensés, les horaires ...

Pour une communication la plus large possible, des visuels sous formes d'affiches, de flyers sont créés et diffusés sur les réseaux sociaux, le site internet de la Ville et les panneaux électroniques pour informer les usagers, ou toute personne intéressée, des dates importantes et des événements à venir.

La communication peut également se faire au travers de la presse locale.

Enfin, les adresses mails des élèves sont également un moyen de communication efficace pour transmettre des informations.

3. Les outils de pilotage

3.1 Le projet pédagogique de l'école de musique

3.1.1 Objectifs pédagogiques généraux

L'école de musique a pour mission de transmettre un enseignement artistique de qualité, adapté aux besoins des élèves et en phase avec les évolutions des pratiques pédagogiques.



Dans ce cadre, il apparaît essentiel de définir clairement les objectifs généraux qui orientent l'action éducative et structurent le projet collectif de l'établissement.

1

Identifier et développer les compétences

Mettre en place une approche structurée pour accompagner chaque élève dans un parcours personnalisé et cohérent

2

Adapter l'enseignement musical

Favoriser des approches pédagogiques globales et transversales, libérant les espaces d'expérimentation et de création

3

Renforcer la dimension collective

Reconnaître la responsabilité partagée de l'ensemble des enseignants dans la formation des élèves

4

Valoriser la formation continue

Encourager la professionnalisation continue de l'équipe pédagogique pour renforcer la qualité de l'accompagnement

Ces objectifs visent à mieux identifier les compétences à développer chez les élèves, à adapter et enrichir les approches pédagogiques, mais aussi à affirmer une vision transversale et collégiale de l'enseignement musical. Ils supposent un engagement partagé de l'ensemble de l'équipe enseignante, dans une dynamique d'expérimentation, de créativité et de formation continue.

Cette démarche constitue une étape nécessaire pour permettre à l'école de musique d'évoluer et de répondre pleinement à sa mission : offrir aux élèves et à leurs familles un cadre d'apprentissage cohérent, stimulant et porteur de sens.

- **Identifier et développer les compétences des élèves**

Mettre en place une approche structurée permettant de mieux cerner les compétences musicales, techniques et artistiques à acquérir, afin d'accompagner chaque élève dans un parcours personnalisé et cohérent.

- **Adapter et repenser l'enseignement musical**

Favoriser des approches pédagogiques globales et transversales, libérant davantage les espaces d'expérimentation, de création et d'initiative, tout en tenant compte des spécificités de l'école et des moyens existants.

- **Renforcer la dimension collective de l'équipe enseignante**

Reconnaître la responsabilité partagée de l'ensemble des enseignants dans la formation des élèves : implication dans les choix pédagogiques, participation aux évaluations, mise en commun des expertises et adaptation des pratiques au service du projet collectif.



- **Valoriser la formation et la posture de l'enseignant**

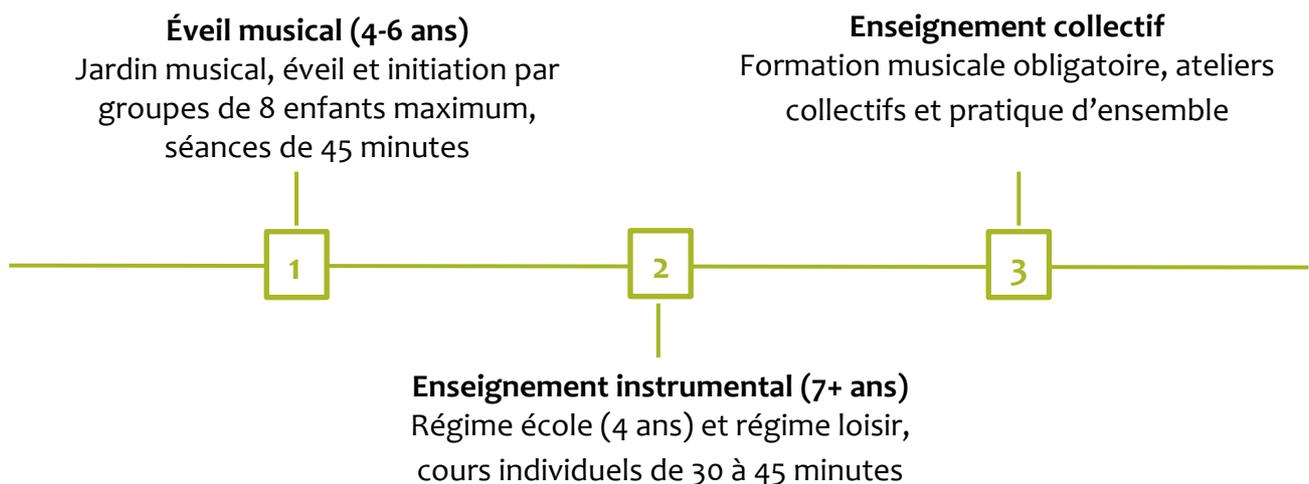
Encourager la professionnalisation continue de l'équipe pédagogique par le biais de formations, afin de consolider la posture de professeur, d'élargir les compétences et de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux élèves et à leurs familles.

Le projet pédagogique de l'école de musique s'inscrit dans le cadre fixé par les textes de référence relatifs à l'enseignement artistique, notamment le Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement artistique du ministère de la Culture et la Charte de l'enseignement artistique.

Il est le résultat de l'articulation entre les valeurs et préconisations issues de ces documents nationaux et les réflexions menées collectivement par l'équipe pédagogique de l'école de musique.

3.1.2 Organisation de l'enseignement

Pour répondre aux aspirations de chacun, l'école propose plusieurs parcours structurés non diplômants.



3.1.2.1 Cycle d'éveil musical

Accessible aux enfants de 4 à 6 ans, l'éveil à la musique se déroule chaque semaine en séances collectives, par groupes de 8 enfants maximum d'une durée de 45 minutes :

Jardin musical : concerne les enfants de moyenne section ; sensibilisation à la musique par l'écoute, le chant, et la perception d'événements sonores construits.

Eveil musical : concerne les enfants de grande section ; éveils par le jeu ; chansons, explorations de l'espace et du temps, jeux vocaux instrumentaux, jeux d'écoute et d'histoire permettant de découvrir des styles variés et des instrumentations diverses, paysage sonore avec petites percussions.



Initiation : concerne les enfants au CP ; Une attention particulière est portée à la préparation au choix d'un instrument, par leur écoute et la présentation des familles instrumentales.

3.1.2.2 L'enseignement instrumental individuel

Cet enseignement est accessible aux élèves en classe de CE1 (l'entrée peut être avancée à l'âge de 6 ans dans des cas particuliers et sous réserve de l'accord de l'ensemble des enseignants concernés).

Il permet à chaque élève de se familiariser, d'approfondir puis de maîtriser la technique, la connaissance et l'interprétation des répertoires liés à un instrument.

Les différentes disciplines instrumentales proposées par l'école sont :

- instruments polyphoniques : piano, guitare
- Instruments à vent : saxophone, clarinette, flute traversière et à bec
- Instruments amplifiés : guitare électrique, basse électrique
- Pratique vocal : chant « musique actuelle »
- Instrument à percussions : batterie

L'école propose 2 types de régimes d'inscription :

Le régime école : concerne les élèves débutants à partir de 7 ans. Il dure 4 ans. L'élève dispose de 30 min de cours individuel hebdomadaire (en plus des cours de formation musicale obligatoire).

Le régime loisir : concerne les élèves adultes, ados et ayant validé le régime école. L'élève dispose de 45 min de cours individuel hebdomadaire.

L'enseignement est divisé en 2 cycles. Le passage de l'un à l'autre devra être validé par un jury extérieur et n'est pas obligatoire. Chaque professeur aura défini préalablement les objectifs à atteindre pour valider chaque cycle, consultable sur demande.

3.1.2.3 L'enseignement collectif

La formation musicale

Le cours de formation musicale se veut être un lieu de synthèse en lien direct avec la pratique de l'instrument. L'enseignement s'appuie sur des pièces de toutes esthétiques, populaires ou savantes. L'assimilation sensorielle (rythmique, mélodique et harmonique) est rapidement mise en pratique par le chant ou à l'instrument : traduite par la compréhension, l'analyse et le codage de l'œuvre puis prolongée de travaux d'improvisation, d'arrangement et création en atelier ou en cours.

Au fil des années, une démarche visant à renforcer les liens entre les différents enseignements reçus par un élève sera mise en place.



Elle est à approfondir chaque année par un dialogue constant entre professeurs des différentes disciplines. Ainsi le répertoire utilisé en formation musicale ainsi que les programmes seront mis à disposition des professeurs d'instrument qui pourront l'intégrer dans leurs cours.

Les séances, collectives et obligatoires, se déroulent à 8 élèves maximum.

L'enseignement sera divisé en 2 classes :

- Classe apprenti : sur 2 ans (CE1 et CE2), par séance d'1h hebdomadaire, apprentissage approfondi des notions de solfège dans la continuité de l'initiation
- Classe orchestre : sur 3 ans (CM1, CM2, 6^{ème}), par séance hebdomadaire d'1h, apprentissage de la musique d'ensemble avec un répertoire adapté au niveau et aux instruments des élèves

Les ateliers collectifs :

La pratique collective est à la fois le moyen et le but de la formation, en apprenant à écouter les consignes, à prendre la parole musicale à bon escient, à jouer avec d'autres, en respectant des rythmes et des règles collectives.

La durée d'une séance collective est d'1h ou 1h30 hebdomadaire selon le nombre d'inscrits.

Les différents ateliers collectifs :

- Ensemble de saxophones :

Ensemble axé autour des instruments à vent enseignés à l'école.

- Orchestre « ciné-concert »

Ensemble ouvert à tous les instruments et aux adultes désirants avoir une pratique d'ensemble. Cet orchestre axera son répertoire sur les musiques de film. Ponctuellement des professeurs peuvent l'intégrer.

- Groupe de musiques actuelles, ados et adultes

A partir du milieu de 1er cycle jusqu'à la fin de 2nd cycle, ce groupe propose l'apprentissage d'un répertoire varié autour des musiques actuelles. Tous les instruments enseignés à l'école peuvent y participer. Ponctuellement, le professeur en charge de l'atelier peut faire appel à des élèves hors de son atelier pour des projets spécifiques.

- Batucada

Orchestre de percussions autour du répertoire brésilien. Cet atelier est ouvert à tous les élèves de l'école. Pour favoriser la diversité des offres et des publics, cet ensemble est ouvert aux personnes sans notion musicales.

- Atelier « musique assistée par ordinateur »

Par petit groupe, les élèves apprennent les bases de la MAO (logiciel, hardware) par application directe ; par exemple, enregistrement d'un ensemble, création artistique, réalisation de clip.



Ces applications sont le plus possible orientées vers la création artistique en mettant à contribution les qualités musicales des élèves (composition personnelle, enregistrement de parties instrumentales exécutées par les élèves...). C'est un atelier ouvert, qui se destine à accueillir d'autres musiciens ou même intervenir directement dans une autre classe.

3.1.2.4. *Évaluation et suivi*

L'évaluation au sein de l'école municipale de musique s'inscrit dans une démarche formative et bienveillante, visant à accompagner chaque élève dans son parcours musical. Elle ne repose pas sur la sanction, mais sur l'observation et l'accompagnement continu, afin de favoriser la progression artistique, l'autonomie et l'épanouissement des élèves.

Objectifs de l'évaluation

- **Valoriser les progrès individuels** : reconnaître le travail fourni, la régularité et les compétences acquises au fil de l'année.
- **Soutenir la motivation et l'engagement** : encourager les élèves à persévérer dans leur pratique instrumentale ou vocale.
- **Favoriser l'autonomie artistique** : permettre aux élèves de mieux comprendre leur progression et de développer une capacité d'auto-évaluation.
- **Assurer la cohérence pédagogique** : garantir une progression adaptée au niveau de chacun.

Modalités d'évaluation

- **Observation continue** : les enseignants évaluent régulièrement la pratique de l'élève (assiduité, investissement, progression technique et musicale, qualité de l'interprétation...).
- **Bilans individuels** : à la fin de chaque trimestre, un temps d'échange est organisé pour présenter aux élèves (et aux familles, le cas échéant) un retour personnalisé sur leurs acquis, leurs points forts et les axes de travail à privilégier.
- **Évaluations collectives** : à l'occasion des auditions, concerts ou projets d'ensemble, des temps de retour collectifs permettent aux élèves de réfléchir à leur performance, de partager leurs ressentis et de renforcer leur écoute musicale.
- **Bilan annuel** : un document de synthèse est établi pour chaque élève, retraçant l'évolution de son parcours et formulant des recommandations pour l'année suivante.

3.1.3 Perspectives et nouvelles pratiques

Afin de répondre aux attentes des Champigneullais et de leur offrir des modalités d'apprentissage musical variées, l'école développera de nouvelles pratiques en cohérence avec les compétences et projets portés par les enseignants.



Ces pratiques pourront prendre la forme de cours ou d'ateliers et aboutir à des productions collectives ou individuelles. Par ailleurs, l'enrichissement de l'offre passera également par le développement et la diversification des disciplines instrumentales et vocales.

On pourra citer comme exemples :

La création d'une Chorale :

La mise en place d'une chorale constituerait une opportunité pour toucher un nouveau public, moins enclin à s'engager dans une pratique instrumentale mais désireux de vivre une expérience musicale collective. Facile à constituer, cet ensemble pourrait rapidement participer aux manifestations de la ville et s'associer à des projets transversaux menés avec les autres classes de l'école.

Le développement de l'atelier MAO (musique assistée par ordinateur) :

Actuellement proposé sous une forme expérimentale, l'atelier de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) suscite l'intérêt d'un public varié, composé aussi bien d'adolescents que d'adultes. Il répond à la demande de personnes souhaitant développer leur projet musical personnel, notamment en apprenant les bases de l'enregistrement.

L'atelier fonctionne par modules (par exemple : enregistrement d'une composition originale ou captation d'un atelier de l'école de musique). Bien qu'encore jeune dans le champ de l'enseignement musical, cette pratique possède un fort potentiel de développement, en particulier auprès des publics attirés par le DJing et les musiques urbaines, à condition d'adopter des formats adaptés.

À terme, la création d'un véritable studio offrirait la possibilité d'élargir les perspectives, en associant des projets issus de l'école de musique, des établissements scolaires et plus largement des initiatives portées par la Ville.

Le retour d'instruments historiques :

Par le passé, l'école a proposé des classes de violon, de trompette et de flûte. Il serait pertinent de réintroduire progressivement ces instruments afin de les faire à nouveau découvrir aux élèves. En effet, ils contribuent au développement de qualités essentielles chez les enfants et ouvrent de larges perspectives pour la pratique de la musique d'ensemble.

L'accompagnement des pratiques amateurs

Dans la perspective du déménagement vers de nouveaux locaux, l'accompagnement des pratiques musicales amateurs sur la ville de Champigneulle pourrait être envisagé.

L'école de musique pourrait, à ce titre, proposer à différents ensembles des modules de coaching technique, scénique et artistique, appuyés notamment par l'utilisation du futur studio d'enregistrement. Les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement ponctuel resteraient à préciser.



Le développement de partenariats associatifs et l'inscription dans les projets locaux

Dans une volonté de fédérer les forces créatives de la ville, des partenariats renforcés avec les associations locales de musique comme « Rythm and Brass »/batterie fanfare, l'association « les Amis du Blues », ou bien encore la chorale « Champichante », permettrait de toucher de nouveaux publics, de soutenir le développement des classes à faible effectif et de renforcer la présence de l'école dans les différentes manifestations organisées sur le territoire. Enfin, l'école à vocation à poursuivre ses actions menées en cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), le projet d'établissement de la Résidence Autonomie des Fourasses ou encore son investissement au sein de l'Orchestre Intercommunal voire de la dynamique « Territoire EAC ».



Création d'une chorale

Toucher un nouveau public désireux de vivre une expérience musicale collective



Développement de l'atelier MAO

Musique Assistée par Ordinateur pour les projets personnels



Retour d'instruments historiques

Réintroduire progressivement violon, trompette et autres instruments



Partenariats associatifs et projets locaux

Collaboration avec les associations et développement de projets locaux



Accompagnement des pratiques amateurs

Modules de coaching technique, scénique et artistique, appuyés notamment par l'utilisation du futur studio

3.2 Le projet pédagogique de l'école de théâtre

3.2.1 Objectifs pédagogiques généraux

Le théâtre, en tant qu'art vivant, ne se limite pas à l'apprentissage de techniques d'expression : il constitue également un formidable outil d'épanouissement personnel et collectif. Dans le cadre de cette école, l'enseignement s'articule autour d'objectifs pédagogiques clairs qui visent à développer chez chaque élève, quel que soit son âge ou son niveau, des compétences artistiques mais aussi humaines. Ces objectifs posent les fondations du projet éducatif et guident l'ensemble des activités, des exercices de base jusqu'à la mise en scène du spectacle final.



Expression de soi

Développer la voix, le corps, l'imagination et les émotions



Travail en groupe

Apprendre l'écoute, le respect, la coopération et l'improvisation collective



Bases du théâtre

Maîtriser la diction, la respiration, le placement et l'espace scénique



Univers artistiques

Du classique au contemporain, du réalisme au burlesque

Les objectifs pédagogiques :

- Développer l'expression de soi : voix, corps, imagination, émotions.
- Apprendre à travailler en groupe : écoute, respect, coopération, improvisation collective.
- Découvrir les bases du théâtre : diction, respiration, placement, espace scénique.
- Explorer des univers artistiques variés : du classique au contemporain, du réalisme au burlesque.
- Acquérir une culture théâtrale : auteurs, courants, histoire du théâtre.
- Construire une production scénique annuelle : permettre à chaque élève de s'impliquer dans une création et de se confronter au public.

3.2.2 Organisation de l'enseignement

L'organisation pédagogique de l'école municipale de théâtre repose sur une structuration claire et progressive, adaptée à la diversité des publics accueillis. Elle prend en compte les différents âges, niveaux d'expérience et besoins spécifiques des élèves, afin de garantir à chacun un parcours cohérent et épanouissant. L'objectif est de proposer un cadre d'apprentissage équilibré, qui favorise la découverte, l'approfondissement et la maîtrise de la pratique théâtrale. Cette organisation permet également d'assurer la continuité du projet pédagogique tout au long de l'année, de la phase d'initiation jusqu'à la réalisation d'un projet artistique collectif.

Public accueilli

- **Enfants** : initiation ludique et découverte des bases
- **Adolescents** : approfondissement technique, expression personnelle
- **Adultes** : perfectionnement, jeu dramatique et projet artistique

Effectif

Les cours sont organisés en groupes de 6 à 12 élèves maximum par atelier.
Un seul enseignant anime l'ensemble des niveaux, avec une pédagogie différenciée.



Progression annuelle

Tout au long de l'année la progression doit permettre de travailler :

- D'abord, le jeu d'acteur, l'expression corporelle, le travail de la voix et l'improvisation
- Ensuite, la découverte et le travail sur les textes, la mise en espace et la construction de personnages
- Enfin, les répétitions et la préparation du spectacle de fin d'année



Phase d'Initiation

Jeu d'acteur, expression corporelle, travail de la voix et improvisation pour poser les bases solides de la pratique théâtrale



Phase d'Approfondissement

Découverte et travail sur les textes, mise en espace et construction de personnages pour développer les compétences artistiques



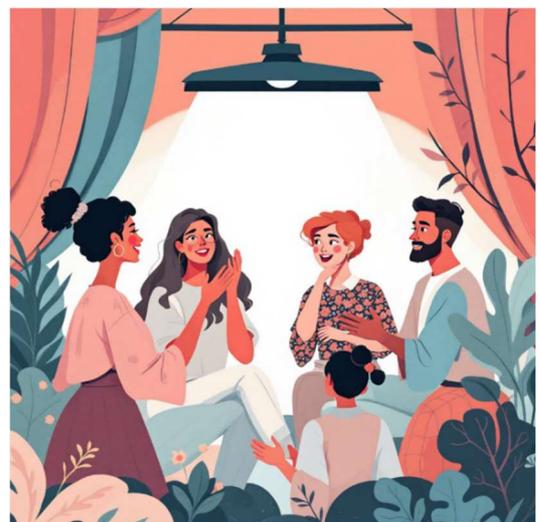
Phase de Réalisation

Répétitions intensives et préparation du spectacle de fin d'année pour concrétiser les apprentissages

Méthodes pédagogiques

L'approche pédagogique de l'école municipale de théâtre repose sur une variété de méthodes adaptées aux différents publics et niveaux de pratique. Elle privilégie l'expérimentation, la créativité et la participation active des élèves, tout en assurant un apprentissage progressif et structuré des fondamentaux du théâtre. Les méthodes proposées visent à développer à la fois les compétences individuelles et la dynamique collective, essentielles à toute pratique scénique.

- **Jeux et exercices collectifs** (échauffements vocaux et corporels, concentration, cohésion).
- **Improvisations** : développer la spontanéité et la créativité.
- **Travail de scènes** : adaptées à chaque niveau (sketchs, extraits classiques, créations).
- **Mises en situation** : exercices face au groupe et simulations de représentations.
- **Projets inter-niveaux** : les plus avancés accompagnent les plus jeunes dans certaines scènes.
- **Évaluation continue** : progression observée à travers la participation, l'investissement et l'évolution personnelle.



L'approche privilégie l'expérimentation, la créativité et la participation active, tout en assurant un apprentissage progressif des fondamentaux.



Contenus adaptés selon les niveaux



Afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève, l'école met en place une différenciation pédagogique en fonction des âges et des niveaux d'expérience. Cette adaptation garantit à chacun un parcours cohérent, respectueux de son rythme d'apprentissage et de ses capacités. Les contenus proposés permettent ainsi de construire progressivement des compétences techniques, artistiques et culturelles, en cohérence avec les objectifs généraux de l'établissement. Les contenus présentés ci-dessous ne sont pas destinés à un seul groupe d'élèves. Ils peuvent être utilisés avec tous, mais leur mise en œuvre varie selon le niveau de maturité des élèves. L'enseignante les adapte donc pour répondre aux besoins et au rythme d'apprentissage de chacun.

Enfants :

- Découverte du corps et de la voix.
- Jeux de confiance et d'écoute.
- Improvisations courtes et simples.
- Petits textes adaptés, travail en duo ou trio.

Adolescents

- Approfondissement des techniques vocales et corporelles.
- Construction d'un personnage.
- Improvisations dirigées avec contraintes.
- Travail sur des textes d'auteurs variés.

Adultes

- Travail d'interprétation (émotions, sous-texte, intentions).
- Analyse dramaturgique d'une scène.
- Exercices de mise en scène et d'autonomie artistique.
- Participation active à la création du spectacle final.



3.2.3 Projet artistique annuel



Printemps des poètes

Participation annuelle à cet événement culturel majeur, permettant de valoriser la dimension littéraire du théâtre



Spectacle de fin d'année

Représentation publique ouverte aux familles et habitants, moment fédérateur de valorisation de travail accompli

Le projet artistique annuel constitue un temps fort de la vie de l'école municipale de théâtre. Il offre aux élèves l'opportunité de mettre en pratique les acquis de l'année dans une démarche collective de création et de représentation publique. Cette dimension scénique, indissociable de l'apprentissage théâtral, favorise la valorisation du travail accompli, la rencontre avec le public et l'ouverture culturelle au sein de la commune.

Chaque année, l'école propose la participation au **Printemps des Poètes** ainsi qu'un **spectacle de fin d'année**, ouvert au public (familles, amis, habitants de la commune...). Ce spectacle est conçu comme un moment fédérateur, permettant :

- de valoriser le travail de chacun ;
- de croiser les niveaux dans une création collective ;
- d'aborder des thématiques adaptées à l'âge et aux capacités des élèves.

En fonction des projets et des partenariats, des échanges se font avec les structures de théâtre de proximité (école de théâtre, TGP, MJC, FJEP, associations, festival de théâtre...).

L'école de théâtre intervient également avec certaines classes des écoles de la ville dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT).

3.2.4 Évaluation et suivi

L'évaluation au sein de l'école municipale de théâtre n'a pas pour vocation de sanctionner, mais d'accompagner chaque élève dans son parcours artistique. Elle s'appuie sur l'observation continue, le retour constructif et le dialogue entre enseignant et élèves. Cette démarche vise à valoriser les progrès individuels, à identifier les axes d'amélioration et à soutenir la motivation de chacun, dans une dynamique bienveillante et exigeante.

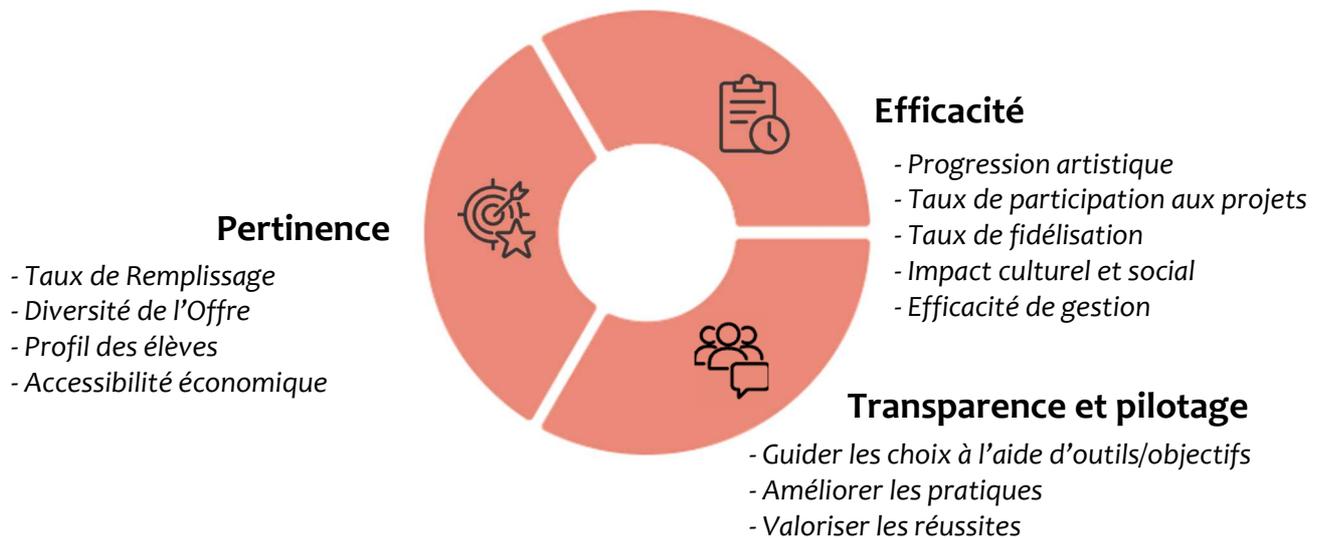
- Pas de notation, mais une **observation continue**.
- Bilan individuel en fin de trimestre (points forts, axes de progrès).
- Retour collectif après chaque représentation (auto-évaluation et discussion).





3.3 Bilan et indicateurs

L'évaluation des écoles municipales de musique et de théâtre constitue un outil indispensable de pilotage et de transparence. Elle permet de vérifier que ces établissements répondent aux missions qui leur sont confiées par la collectivité et qu'ils contribuent pleinement au développement culturel, éducatif et social du territoire.



3.3.1 Principes d'évaluation

- **Pertinence** : mesurer l'adéquation de l'offre pédagogique et artistique avec les besoins de la population locale, les orientations culturelles de la commune et les enjeux d'accessibilité.
- **Efficacité** : apprécier les résultats concrets de l'action des écoles au regard des moyens engagés, tant sur le plan pédagogique que culturel, social et financier.
- **Transparence et pilotage** : fournir aux élus, aux équipes pédagogiques et aux usagers des éléments objectifs permettant de guider les choix, d'améliorer les pratiques et de valoriser les réussites.

3.3.2 Indicateurs de pertinence

Ces indicateurs permettent d'évaluer l'adéquation de l'offre aux besoins du territoire :

- **Taux de remplissage des classes et ateliers** (par rapport aux capacités d'accueil).
- **Diversité de l'offre pédagogique** : nombre de disciplines musicales ou théâtrales proposées, équilibre entre enseignement individuel et collectif...
- **Profil socioculturel et démographique des élèves** : répartition par âge, par catégories sociales, par quartiers de la commune...



- **Accessibilité économique** : taux d'élèves bénéficiant de réductions tarifaires ou de dispositifs d'aide...
- **Satisfaction des usagers** : enquêtes régulières auprès des élèves et des familles...

3.3.3 Indicateurs d'efficacité

Ces indicateurs mesurent l'impact réel de l'action des écoles :

- **Progression artistique des élèves** : appréciée par les enseignants (bilans individuels, participation aux ensembles, développement de l'autonomie...).
- **Taux de participation aux projets collectifs** : concerts, spectacles, ateliers interdisciplinaires...
- **Taux de fidélisation et de poursuite** : proportion d'élèves réinscrits d'une année à l'autre, poursuite des études dans des établissements spécialisés...
- **Impact culturel et social** : nombre de spectateurs accueillis, partenariats avec les écoles, associations, visibilité de l'école dans les événements municipaux...
- **Efficacité de gestion** : coût moyen par élève, taux de renouvellement et d'entretien du matériel, optimisation de l'utilisation des salles et équipements...

L'évaluation des écoles municipales de musique et de théâtre ne se limite pas à un exercice de contrôle ; elle constitue un véritable outil de pilotage stratégique et pédagogique. Elle permet à la collectivité de vérifier la pertinence de l'offre éducative et culturelle, d'en mesurer l'efficacité au regard des moyens engagés et d'identifier les pistes d'amélioration à développer.

En valorisant les réussites, en accompagnant les élèves dans leurs parcours et en rendant compte de l'impact des établissements sur la vie locale, l'évaluation contribue à renforcer la légitimité et la visibilité de l'action municipale en faveur de la culture.

Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique d'amélioration continue, garante d'une offre artistique accessible, de qualité et porteuse de sens pour les élèves, les familles et l'ensemble des habitants du territoire.

Conclusion

Les écoles municipales de musique et de théâtre sont bien plus que des lieux d'apprentissage, elles sont des espaces de rencontre, de créativité et de partage. Ce projet d'établissement affirme la volonté de la Ville d'offrir à tous un accès élargi à la pratique artistique et de renforcer le rôle de la culture au cœur de la vie locale.

